

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Délibération n°2019-12-06

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit du mois de décembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Blain, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Gérard DRENO, Président, dûment convoqués le jeudi douze du mois de décembre deux mille dix-neuf.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Jacky FLIPPOT délégué de Blain, Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Thierry PLANTARD délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Marcel VERGER délégué de Bouvron, M. Gérard DRENO délégué de Bouvron, Mme Isabelle CHASSE déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Joël ETIENNE délégué de Bouvron, Mme Christine ORJUBIN déléguée de Bouvron, , Mme Nathalie LANGLAIS déléguée de la Chevallerais, Mme Elisabeth CRUAUD déléguée de La Chevallerais, Mme Marie-Claude GUILLOSSOU déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Joël ARIZA délégué de Le Gâvre, M. Bernard BRUNET délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme Nathalie LANGLAIS), M. Jacky CLOUET délégué de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme Elisabeth CRUAUD), M. Fabrice BLANDIN délégué de la Chevallerais (donne pouvoir à Mme Marie-Claude GUILLOSSOU), Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. Nicolas OUDAERT)

Excusés :

M. Cédric MORMANN délégué de Blain, Mme Christine CAMELIN déléguée de Blain, Mme Marina BODINEAU déléguée de Le Gâvre

Secrétaires de séance : M. Jacky FLIPPOT et M. Jean-François RICARD

FINANCES - BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE- DECISIONS MODIFICATIVES N°2

La présente délibération a pour objet d'approuver une décision modificative concernant le budget annexe du Centre Aquatique.

Rapport de Monsieur le Président,

Suite au transfert de l'actif et du passif du service piscine (budget général) vers le budget annexe du Centre Aquatique, il s'avère nécessaire d'approvisionner les articles comptables liés aux amortissements. Pour cela, nous devons procéder à une décision modificative sur le budget annexe du Centre Aquatique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants ;
VU la délibération n°2019 04 07 du Conseil Communautaire du 10 avril 2019 approuvant le budget primitif 2019 ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget annexe ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter la décision modificative n°2 du Budget Annexe Centre Aquatique, telle que détaillée comme suit :

| Chapitre | Intitulé | Sect. | BP2019 | DM | BP+DM |
|----------|----------|-------|--------|----|-------|
|----------|----------|-------|--------|----|-------|

Budget annexe du Centre Aquatique

| | | | | | |
|-----|-------------------------------|----|-------------|--------------|-------------|
| 040 | 139.. Départements | ID | 0,00€ | +160 100,00€ | 160 100.00€ |
| 040 | 281318 Autres Bâtiment public | IR | 0,00€ | +237 400,00€ | 237 400.00€ |
| 16 | 1641 Emprunts | IR | 280 500,00€ | -77 300,00€ | 203 200.00€ |

| | | | | | |
|-----|---------------------------------|----|-------------|--------------|-------------|
| 040 | 6811 Amortissements | FD | 0.00€ | +237 400,00€ | 237 400.00€ |
| 66 | 66111 Intérêts d'emprunts | FD | 37 260,00 € | - 13 000,00€ | 24 260.00€ |
| 042 | 777 Quote-part | FR | 0.00€ | 160 100,00€ | 160 100.00€ |
| 70 | 7081 Produits des services | FR | 10 000,00€ | + 4 800,00€ | 14 800.00€ |
| 75 | 7588 Autres prod. Exceptionnels | FR | 450 000.00€ | + 26 700.00€ | 476 700.00€ |
| 77 | 778 Produits exceptionnels | FR | 0.00€ | +32 800,00€ | 32 800.00€ |

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 18/12/2019

Le Président, Gérard DRENO

